**Modèle de délibération**

**Adoption de la convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la commune*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

***Adoption de la convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale***

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil …, le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil municipal de ou du* … *(dénomination de la commune)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

*Monsieur ou Madame Le Maire* expose que dans le cadre des élections …[[1]](#footnote-1) qui se tiendront le … *(dates)*, la Préfecture propose de déléguer à la commune les opérations suivantes :

OU

*Monsieur ou Madame Le Maire* expose que conformément à l’article L.241 du Code électoral dans le cadre des élections …[[2]](#footnote-2) qui se tiendront le … *(dates)*, *« des commissions [de propagande], sont chargées, pour les communes de 2 500 habitants et plus, d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale. ».* Dans ces conditions, la Préfecture délègue à la commune les opérations suivantes :

* Réception, organisation et stockage des documents électoraux des candidats, professions de foi et bulletins de vote
* Adressage ou libellé des enveloppes (impression sur les enveloppes directement ou impression et collage d’étiquettes) à partir d’une extraction du Répertoire Electoral Unique fournie par la préfecture
* Mise sous pli de la propagande électorale pour chaque électeur (une profession de foi et un bulletin de vote de chaque liste candidate).
* Tri des enveloppes par code postal en vue de leur acheminement au domicile des électeurs ;
* Remise à La Poste des plis cachetés à destination des électeurs ;
* Préparation et mise à disposition des bulletins de vote dans l’ensemble des bureaux de vote de la commune, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits ou selon la décision de la commission de propagande le cas échéant ;

Dans ce cadre, la Préfecture doit conclure avec la commune une convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale. Cette convention définit les conditions matérielles et financières d’accomplissement de ces travaux et prévoit le versement d’une dotation forfaitaire dont le montant est déterminé par la Préfecture.

Cette dotation forfaitaire a vocation à couvrir :

* La rémunération des personnes recrutées pour effectuer les opérations recensées ci-dessus.
* Le règlement d’éventuels frais annexes (ex : location de salles).

Le montant de cette dotation est établi sur la base de … € par électeur inscrit et une majoration de … € par … *(liste, candidat, etc.)* supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d’adopter la convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale et d’autoriser le Maire à la signer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29

Vu le Code électoral, notamment son article R.34

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant qu’il convient de conclure avec la préfecture une convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour la bonne tenue de des élections … [[3]](#footnote-3)du … *(dates)*

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire*, après en avoir délibéré, le Conseil municipal (*indication des votes*) :

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D’adopter la convention relative à la réalisation de l’adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale

**Article 2 :**

D’autoriser le Maire à signer la convention mentionnée à l’article 1

**Article 3 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

**Article 4 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

Le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

OU Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le Maire

*Prénom Nom*

Le … *(date)*

1. *Présidentielles, législatives, européennes, régionales,*  [↑](#footnote-ref-1)
2. *départementales, municipales* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Présidentielles, législatives, européennes, régionales, départementales, municipales* [↑](#footnote-ref-3)